

Audience avec le vice-président de la région ALPC

Monsieur NEMBRINI, vice-président chargé de l'Éducation et des lycées, nous a reçus en audience le mardi 8 mars; il était accompagné de Monsieur CAGNON, Directeur de l'éducation de l'ex région Aquitaine. La délégation du SNUEP était composée de Jérôme JOLIVET, Nasr LAKHSASSI et Paul BOUSQUET.

Cette audience a duré 1h40 et s'est déroulée dans un climat de respect avec un moment fort pendant la discussion sur l'apprentissage et en particulier la mixité des publics.

Nous avons exposé nos attentes pour la valorisation de l'enseignement professionnel et l'amélioration de l'orientation des élèves vers la voie professionnelle. Il est clair que nos diagnostics convergent car l'EP n'est pas bien considéré dans la société et l'orientation est souvent subie et non choisie.

Concernant l'apprentissage et en particulier la mixité des publics, nous avons avancé plusieurs arguments pour montrer que le métier devient difficile et que les conditions de travail des collègues ne cessent de se dégrader. Ainsi le lycée professionnel est sollicité pour résoudre une grande partie des problèmes que connaît notre système d'éducation et de formation :

- les jeunes faibles, fragiles et issus des couches populaires se trouvent automatiquement dans nos établissements.
- les jeunes qui ne réussissent pas dans la voie générale sont réorientés vers la voie professionnelle sans aucune préparation ni consultation des équipes pédagogiques.
- le droit de retour à la formation est une bonne chose pour ces jeunes qui se trouvent sans rien, mais là aussi le LP est sollicité. Et la même chose pour les jeunes issus des centres fermés.
- 47 ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaires) dans l'académie de Bordeaux dont 37 sont intégrés dans nos établissements et classes sans moyens supplémentaires ni formation des collègues.
- **ET maintenant la mixité des publics parce que nos Politiques ont décidé de développer l'apprentissage dans les LP !**

Nous avons montré que l'on demande trop au LP sans aucune évaluation des conséquences néfastes, sur la qualité de formation et sur les conditions d'études des élèves et de travail des enseignants.

Nous avons aussi rappelé les problèmes liés aux cartes des formations, puisque nous constatons que la carte de la formation initiale sous statut scolaire n'évolue presque pas contrairement à celles du privé et de l'apprentissage. Nous avons demandé de revoir ce sujet dans le cadre de la grande région et en présences de nos collègues des académies de Poitiers et Limoges.

Même s'il nous restait quelques thèmes à aborder, nous nous sommes séparés après plus de 1h40 de débats et de riches échanges, ou nous avons exposé nos constats, nos attentes, nos inquiétudes...

La suite dans le prochain Bulletin académique.

La mixité des publics est un choix politique mais chacun assumera ses responsabilités

Le 8 mars 2016 s'est tenue au Rectorat de Bordeaux une réunion d'information concernant la présentation du centre académique de pilotage des CFA de l'Education nationale. Cette réunion a été présidée par Monsieur KESSENHEIMER, délégué académique aux formations professionnelles initiale et continue (DAFPIC).

Ce CFA académique est présenté, dans un premier temps, comme un « dispositif d'accompagnement et de développement de l'apprentissage dans les EPLE de l'académie de Bordeaux ».

Notre participation à cette réunion nous a permis d'exprimer notre opposition à la mixité des publics en se basant sur les mêmes arguments que l'on a développés à la région le même jour. Mais il semble que le DAFPIC est plus que déterminé pour aller au bout de ce projet.....

La Ministre de l'Education Nationale : "Je ne serai pas fière de moi si je quitte le MEN sans hausse de la rémunération des enseignants"

Le vendredi 11 mars 2016, la Ministre a déclaré à la presse que « depuis 2012, il a été beaucoup demandé aux enseignants mais s'agissant de considérations notamment financières, le compte n'y est pas encore », puis elle a précisé qu'elle tentait d'obtenir « les arbitrages les plus favorables" auprès du gouvernement pour obtenir une revalorisation. "Je ne serai pas fière de moi si je quitte le ministère sans avoir résolu cette question-là ».

Ce n'est pas la première fois que la Ministre fait des déclarations dans ce sens, mais nous attendons des actes et pas des paroles car l'augmentation de nos salaires est une exigence sociale grandement légitime.

Accompagnement personnalisé

Rien à dire sur le plan théorique, et surtout dans l'enseignement professionnel, car nos élèves ont besoin d'être accompagnés en fonction de leurs projets professionnels. Il est évident qu'il faut tenir compte de cette priorité, pour ensuite se donner tous les moyens pour atteindre cet objectif : petits groupes et enseignants volontaires qui portent ces projets.

Malheureusement, la réalité est différente. Les remontées des collègues décrivent des situations multiples et variées. Le manque de moyens laisse la porte ouverte à certaines pratiques détestables.

Le SNUEP et la FSU n'ont pas raté une occasion pour dénoncer ces pratiques ! Lors du dernier CAEN et suite à notre intervention, Monsieur le Recteur s'est engagé à réunir un groupe de travail autour de l'accompagnement personnalisé. C'est un pas dans le bon sens et nous espérons un réel dispositif avec des projets bien identifiés et des moyens suffisants.

Loi travail : Vous trouver sur le site de la FSU, le positionnement de notre fédération ainsi qu'une note sur ce projet de loi : <http://fsu.fr/Loi-Travail-un-projet-inacceptable.html>

Lycée professionnel : faut-il dissocier direction et présidence du CA ?

Deux sénateurs LR ont déposé le 10 février 2016 une [proposition de loi](#) visant à "développer l'apprentissage comme voie de réussite". Ci-dessous quelques mesures de cette proposition de loi :

- Les régions arrêtent seules la carte des formations "après consultation du recteur".
- Les régions président seules le Crefop. Le préfet passerait du rôle de coprésident à celui de vice-président.
- Les CIO seraient également transférés à la région.
- Création de CFA sans accord de la région : les branches ou entreprises pourraient ouvrir leurs propres centres à condition qu'ils soient autofinancés.
- Les maîtres d'apprentissage participeraient à la validation du diplôme des jeunes et une note de contrôle continu serait prise en compte pour l'obtention du diplôme.

Mais dans ce texte il y a un article qui a encore plus attiré notre attention. Il s'agit de l'article 17 qui reprend, pour les lycées professionnels, les règles déjà en vigueur pour les lycées agricoles en matière de présidence du conseil d'administration : *« le président n'est pas le chef d'établissement mais une personne extérieure qui peut plus facilement donner une impulsion en faveur de la dimension professionnelle, en cohérence avec la politique régionale mise en œuvre en matière d'apprentissage. Cet article prévoit également que la désignation du chef d'établissement soit faite sur proposition du président du conseil régional. »*

L'article 17 de cette proposition de loi entérine en partie la déclaration d'Alain Rousset lors de la réunion du 11 février devant les chefs d'établissements (voir Bulletin n°143) : "Je pense que les lycées professionnels doivent avoir quelqu'un issu du monde économique, patron ou salarié, pour présider leur conseil d'administration, et non le proviseur, car cela permettrait aux entreprises de comprendre la réalité de l'école, son fonctionnement, de voir ce que sont les élèves"

De notre côté nous restons fortement attachés à l'aspect national de l'Education nationale. Et le fait d'avancer, pour les LP, l'idée d'une personne extérieure issue du monde économique n'est qu'un prétexte. Car le lycée professionnel ne cesse de développer le partenariat avec les entreprises qui prennent nos élèves en stages et participent à leur évaluation sans oublier la présence active des représentants des syndicats patronaux dans l'élaboration des référentiels !

En plus, la gestion et la répartition des moyens se font à partir des choix pédagogiques. Et le monde économique est bien représenté dans les CA et il a toute sa place.

Autorisation d'absence et attestation de présence

Dans le cadre de l'exercice de son travail, un fonctionnaire a le droit de demander une autorisation d'absence pour plusieurs raisons bien précisées dans les textes. Et d'après nos informations les collègues n'utilisent qu'une partie de ces autorisations. Mais cela n'empêche pas des remarques désagréables de quelques CE, comme c'est le cas d'un chef d'établissement qui a demandé à une collègue de justifier sa participation à une formation syndicale...trois mois après !!!



Mouvement Intra 2016

Important

Nous invitons les collègues qui participent au mouvement intra 2016 à visiter régulièrement notre [Espace Mutations](#) pour avoir les informations nécessaires. Et comme chaque année nos commissaires paritaires seront mobilisés pour vous aider à construire votre projet de mutation. Ainsi un planning des réunions sera mis à votre disposition très prochainement.

Dates importantes à retenir :

- Les postes vacants et les postes spécifiques (vacants ou non) seront visibles du 25 mars 2016 à 08h00 au 4 avril 2016 à 12h00
- La saisie des vœux de mutation intra-académique devra se faire entre le 24 mars 2016 à 12h00 et le 4 avril 2016 à 12h00

Ci-dessous les liens pour télécharger le guide intra ainsi que les différentes annexes :

[GUIDE MUTATION RENTREE 2016](#)

[ANNEXE 01 conseil information mobilité](#)

[ANNEXE 02 principales dates à retenir](#)

[ANNEXE 03 pièces justificatives](#)

[ANNEXE 04 demande de modification de barème](#)

[ANNEXE 05 fiche récapitulative des bonifications](#)

[ANNEXE 06 demande de temps partiel](#)

[ANNEXE 07 fiche de candidature à un poste spécifique académique](#)

[ANNEXE 07 bis - fiche de candidature à un poste ULIS](#)

[ANNEXE 07 ter - fiche de candidature à un poste en établissement REP+](#)

[ANNEXE 08 prise en compte des situations de handicap](#)

[ANNEXE 09 organigramme de la DPE](#)

[ANNEXE 10 établissements centralisateurs](#)

Situation des classes de 3^{ème} prépa-pro à la rentrée 2016

Quatre syndicats de la FSU ont adressé une lettre à Madame la Ministre de l'Education nationale pour attirer son attention sur la situation propre aux moyens dédiés aux classes de 3^{ème} prépa-pro.

La remontée des situations dans les académies fait apparaître de fortes disparités quant aux dotations horaires attribuées à ces classes et une diminution de l'enseignement de découverte professionnelle. En effet, selon les académies, les établissements peuvent se voir attribuer une dotation allant **de 32 à 38,5 heures pour un même effectif**.

Les syndicats précisent que l'enseignement de complément de découverte professionnelle passe par la mise en activité (réalisations, projets...). Pour des raisons pédagogiques et de sécurité, cela ne peut se réaliser qu'en groupes à effectif réduit, or l'absence d'un cadre réglementaire pour la dotation permettant des séances à effectif réduit impose aux établissements l'utilisation de moyens prévus pour d'autres formations..... Lire l'intégralité de la [lettre](#) sur notre site.

Les classes 3^{ème} prépa-pro accueillent plus de 35 000 élèves par an dans les lycées professionnels (80 %) et les collèges. Très majoritairement de milieu social défavorisé, les élèves de ces classes présentent pour la plupart de grandes difficultés scolaires.

Modalités de mise en place et d'organisation des régions académiques

Le décret du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques permet aux recteurs de mutualiser des moyens entre les services au niveau inter-académique et interrégional.

L'organisation des moyens des services au niveau inter-académique au sein des régions académiques est détaillée dans une [circulaire](#) parue au Bulletin Officiel du 10 mars 2016.

La « mutualisation » des moyens sera mise en œuvre à travers l'adoption d'un « schéma cible, ainsi que par la mise en place de services inter-académiques et, le cas échéant, de services interrégionaux ». Les recteurs de région académique devront transmettre aux services de l'administration centrale leurs projets d'arrêté de création de services inter-académiques et interrégionaux. La circulaire, adressée aux recteurs, met l'accent sur « **l'exigence de dialogue social** » dans ce processus de mise en place des régions académiques et précise le fonctionnement de la gouvernance inter-académique.

D'après le texte, la mutualisation consiste à « obtenir des gains d'efficacité et d'efficience par la mise en commun des moyens des services en jouant sur différents leviers, tels que la complémentarité, le regroupement et la spécialisation des expertises, les économies d'échelle, la mise en commun d'investissement (immobilier, systèmes d'information et numérique, etc.) et la dématérialisation des processus de gestion ». Elle doit être recherchée "prioritairement dans les activités présentant des besoins d'expertises rares ou coûteuses ou de forts enjeux d'articulation avec le niveau régional des autres services de l'État, et plus largement pour toute activité dès lors qu'elle permet d'améliorer la qualité du service rendu ».

La circulaire précise :

- la composition, le rôle et le fonctionnement du **comité régional académique** composé des recteurs de la région.
- les fonctions du recteur de région académique : "représentation des académies de la région, auprès des autorités régionales ou dans les instances régionales", présentation de la politique éducative de la région au sein de l'assemblée régionale.
- Le maintien transitoire des CAEN

Enfin, la circulaire parle du dialogue social et demande qu'une "importance particulière" soit "attachée à la bonne association des représentants des personnels à la conduite des travaux de mutualisation, d'une part à travers le dialogue au sein des instances de consultation concernées, d'autre part via l'apport de garanties aux personnels concernés par les effets de la réforme". Cela implique qu'il faut s'attendre à une mobilité des services et du personnel.

Voie professionnelle : le SNPDEN dénonce la confusion qui s'installe

Le syndicat des Chefs d'établissement « dénonce la mise en place précipitée, sans concertation, ni même la moindre étude de faisabilité, d'une période de consolidation de l'orientation des élèves de seconde professionnelle dans le premier mois de la rentrée. »

«Le SNPDEN exige un véritable projet global, cohérent et concerté, de valorisation de la voie professionnelle avec des moyens adaptés aux enseignements et à la réalité du fonctionnement des établissements. »